

# 19 Décembre 2012

## CNAS Budgétaire



Le CNAS dit budgétaire s'est tenu le 19 décembre 2012 sous la présidence de Mme FEJOZ. Plusieurs points figuraient à l'ordre du jour :

- le projet de budget 2013
- la note d'orientation 2013 aux présidents de CDAS
- les conventions d'objectifs et de moyens des associations EPAF, ALPAF et AGRAF
- l'évaluation des plafonds d'harmonisation tarifaire
- la généralisation du prêt pour le logement d'un enfant étudiant
- le remplacement du prêt bonifié par une prestation d'aide à la propriété
- le plan d'action en faveur des retraités
- l'examen des modifications des règlements intérieurs des CDAS
- la revalorisation des barèmes des ressources ALPAF.

Ce projet de budget en matière d'action sociale est marqué, comme le fut celui de l'année 2012, par la rigueur budgétaire et caractérisé par les premières suppressions d'emplois dans les délégations d'action sociale. Alors même qu'elle n'était pas explicitement à l'ordre du jour de ce CNAS, la réorganisation du réseau n'en a pas pour autant pesé sur le cours des débats.

### PROJET DE BUDGET POUR 2013

**Solidaires Finances a dénoncé le manque d'ambition de ce budget qui ne permet que de reconduire l'existant.**

Aucune prestation nouvelle n'est prévue tandis que des besoins nouveaux apparaissent et alors que d'autres ne sont toujours pas satisfaits :

- pas de nouvelles réservations de places en crèche. Seulement 487 places sont disponibles ! En ne permettant pas de nouvelles réservations de places de crèches, ce budget se trouve même en contradiction avec la politique affichée par le Ministère en faveur de l'égalité hommes / femmes.
- une politique du logement nettement insuffisante alors que les besoins se font cruellement ressentir. L'objectif de ne réserver que 180 logements par an ne permettra pas d'atteindre l'objectif des 10 000 logements en Île-de-France fin 2014.
- l'absence de revalorisation du titre restaurant, dont la valeur faciale reste figée à 5 €.
- une restauration collective inégale sur l'ensemble du territoire du fait de subventions inégalement réparties.
- aucune prise en compte des besoins des retraités et de la dépendance (réflexion à engager notamment sur la construction d'EHPAD).

Avec 159,3 millions d'euros les crédits destinés aux politiques d'action sociale inscrits au PLF 2013 sont sensiblement les mêmes qu'en 2012 en budget global mais sont en réalité en retrait, puisqu'il convient de déduire « la réserve de précaution »\* de 0,5% sur les crédits de titre 2 et de 6% pour les autres. La répartition du budget est donc la suivante :

- 30,5 M€ pour la restauration collective
- 32,3 M€ pour le titre restaurant dont 16 M€ à la charge des agents
- 27 M€ pour EPAF
- 250 000 € pour les subventions de séjours d'enfants
- 1,6 M€ pour l'investissement dans les résidences de vacances
- 26,7 M€ pour le logement (ALPAF)
- 3,36 M€ pour les aides et secours
- 4,81 M€ pour les budgets d'initiative locale (BIL)
- 3 M€ pour la petite enfance
- 19 M€ pour la protection sociale complémentaire (subvention MGEFI)
- 6,8 M€ pour les associations socio-culturelles
- 1,8 M€ pour le budget de fonctionnement des réseaux.

\*La réserve ne s'appliquera pas aux crédits de la petite enfance, de la protection sociale complémentaire et du BIL.

**Pour toutes ces raisons, Solidaires Finances a voté contre ce projet de budget qui ne répond pas aux attentes des agents ainsi que l'ensemble des autres fédérations.**

Les Français souffrent car la crise est bien là, et elle s'étend. Chômage grandissant, paupérisation de la population, précarisation, plus de 8,5 millions de pauvres, des « restos du cœur » qui n'en finissent pas de distribuer des repas, telle est la réalité à laquelle nous sommes confrontés.

Non, la crise n'épargne personne, et les agents des finances y sont aussi confrontés quotidiennement, par le chômage d'un conjoint ou de leurs enfants, par leurs propres difficultés à se loger ou à loger leurs enfants. Dans un tel contexte, l'action sociale prend tout son sens, les agents en ont plus que jamais besoin.

Alors, dans ces conditions, le maintien du budget de l'action sociale n'est pas un cadeau, c'est une nécessité, et ça n'est pas suffisant.

Les politiques gouvernementales successives ne sont que le reflet d'une austérité ; elles obéissent aux diktats des marchés financiers et n'améliorent en rien le sort de la population en général, et celui des fonctionnaires en particulier.

- Comment ne pas s'indigner des trop nombreuses suppressions d'emplois au ministère des Finances ?

- Comment ne pas s'indigner des coupes sombres dans les budgets, et qui conduisent à de perpétuelles réformes ?

- Comment ne pas s'indigner des restructurations de services et des disparitions de nos missions ?

- Comment ne pas s'indigner des concentrations de services qui dégradent à la fois le service public et les conditions de travail des agents ?

Oui, nous nous indignons devant la misère du service public que nous rendons à la population !

Oui, nous nous indignons de voir les salaires de nos agents bloqués depuis trois ans alors que tout augmente et qu'ils éprouvent de plus en plus de difficultés à vivre !

Oui, nous nous indignons de leurs conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, toutes directions confondues !

Oui, nous ferons appel au Ministre pour qu'il ouvre des négociations sur les moyens de l'action sociale, moyens financiers et humains.

Car une action sociale de qualité est indispensable : c'est un pan essentiel des conditions de vie au travail.

L'examen du projet de budget de l'action sociale pour 2013 nous donne l'occasion de faire un tour d'horizon des différentes prestations.

**En matière de logement** tout d'abord, le compte n'y est pas ! Il est prévu d'atteindre 10000 logements en île de France d'ici le 31 décembre 2014.

Or, il manque actuellement 750 logements pour atteindre cet objectif, mais ça n'est pas avec seulement un peu plus d'une centaine de logements réservés par ALPAF en 2012 que cet objectif pourra être atteint !

Par ailleurs, la province est délaissée alors que, si la pression immobilière n'atteint pas celle de PARIS, elle existe néanmoins dans les grandes métropoles, dans les régions frontalières de la SUISSE, de l'Italie etc. . . et sur une bonne partie du littoral.

Nous nous inquiétons aussi des conditions de logement de nos retraités qui ne peuvent toujours pas prétendre aux logements de l'ALPAF.

C'est pourquoi nous réitérons notre demande d'une enquête approfondie sur les conditions de logement des actifs et des retraités par l'ensemble des délégations.

**En matière de restauration** : Nous réitérons également notre demande d'un groupe de travail afin de faire un bilan réel et complet de toutes les structures de restauration. Il y a eu des restructurations de services, des délocalisations, et nous avons besoin de ce bilan afin d'engager un travail prospectif sur les besoins, les coûts, la qualité, le fonctionnement.

L'action sociale consacre un budget de plus de 30 millions d'euros à la restauration collective, mais ça n'est malheureusement pas pour la plus grande satisfaction des agents. Il y a donc un vrai travail de fond à faire sur ce sujet.

**En matière de tourisme social** : EPAF est plutôt un exemple à suivre en termes de gestion, mais nous restons vigilants, tant sur la politique tarifaire que sur la prestation offerte.

Quant à la subvention, il est clair que les économies de gestion faites par EPAF commencent à atteindre leurs limites, et nous plaidons pour une augmentation mesurée de la subvention, car EPAF doit et devra faire face à des augmentations des coûts qui seront fatalement répercutées sur les bénéficiaires, si la subvention stagne.

**En matière de petite enfance** : Vous maintenez le nombre de berceaux réservés à 487. 87 berceaux pour 160000 agents, voilà la réalité. A l'évidence, le budget et les moyens sur ce poste sont insuffisants. Le Ministère a mis en place une politique en faveur de l'égalité Hommes/Femmes et cette politique passe par une dynamisation des places en crèches. Là encore, le Ministère manque d'ambition malgré un bel affichage, alors qu'il devrait se montrer exemplaire dans ce domaine.

La garde d'enfants est dans ce pays un véritable parcours du combattant, les structures d'accueil de la petite enfance manquent cruellement, et sont un frein aux carrières des agents et des femmes en particulier.

Solidaires Finances continue à vous réclamer des réservations significatives de places en crèche, et même de constructions de crèches « Finances » car on sait qu'une crèche s'amortit en 9 ans.

**Enfin, s'agissant des retraités**, l'action sociale doit mettre en avant l'intergénérationnel dans ses prestations, et permettre aux retraités l'accès à l'ensemble des prestations y compris le logement.

Par ailleurs, l'action sociale doit prendre en considération la perte d'autonomie et intégrer ce champ.

C'est la vocation solidaire de l'action sociale.

C'est pourquoi, nous considérons que, dans ce domaine le Ministère doit aussi être exemplaire et s'engager dans la construction d'EHPAD pour nos retraités entrés dans la dépendance. aurez compris, ce budget d'action sociale maintenu à son niveau de 2012 ne nous satisfait pas car il manque d'ambition, et ne permet pas d'envisager des prestations nouvelles, pourtant indispensables. Vous comprendrez donc que, dans ces conditions, il ne pourra pas recevoir notre approbation.

## Emplois et réseau d'action sociale

26 emplois vont être supprimés à la DRH du secrétariat général dont dépend l'action sociale.

15 ETP seront supprimés dans les services relevant de l'action sociale. L'administration est restée vague sur la répartition des emplois concernés, elle a évoqué l'éventualité qu'il s'agisse d'emplois d'assistants de délégation ou d'infirmières... en expliquant que les efforts seraient faits là où ils peuvent être faits. (précision : 12 suppressions d'assistants de délégation sont intervenus depuis)

Mme FEJOZ a fait part de sa volonté de maintenir une action sociale de qualité, avec une orientation très forte (sur celle-ci) pour concilier vie professionnelle et vie privée, et plus particulièrement pour les femmes dont la carrière est pénalisée par un partage inégal des charges familiales.

Solidaires Finances a exprimé son hostilité à ces suppressions d'emplois. Nous avons réitéré nos exigences afin que les réintégrations dans les services n'affectent que des agents qui le souhaitent ou dont la mise à disposition est arrivée à son terme.

Solidaires Finances a également insisté sur la nécessité d'informer les agents concernés suffisamment tôt afin qu'ils puissent préparer dans les meilleures conditions leur retour dans les services (actions de formation, choix des postes...) et être pris en charge par les CAP.

A noter que c'est la première fois que l'action sociale ne renouvelle pas des mises à disposition. Cela a pour conséquence de remettre en cause la structure même de l'action sociale, ses missions, ainsi que le service qu'elle doit rendre à l'ensemble des agents.

Si le réseau des assistants de service social n'est pas concerné pour l'instant, Solidaires Finances ainsi que les autres organisations syndicales ont fait part de leurs inquiétudes sur la politique ministérielle en matière d'emploi.

Quelle action sociale, pour quels agents et avec quels moyens ?

Telles sont les interrogations que nous devons avoir et auxquelles le secrétaire général et le Ministre devront apporter rapidement des réponses concrètes au travers desquelles nous pourrions mesurer leur volonté de maintenir une action sociale de qualité.

## L'approche ministérielle

Dans le cadre des discussions Fonction Publique sur la gouvernance de l'action sociale interministérielle, son périmètre et l'articulation avec les actions sociales des ministères, le Secrétariat Général a indiqué que Bercy saura défendre sa spécificité (rester dans la logique ministérielle) tout en mentionnant qu'il ne faut pas pour autant exclure aucune approche (inter ministérialité mise en avant au niveau fonction publique)!

Solidaires Finances et Solidaires Fonction Publique continueront de défendre une action sociale spécifique au Ministère, fruit de son histoire, tout en continuant de revendiquer des moyens matériels et humains équivalents au niveau interministériel.

## Conventions d'objectifs et de moyens des associations

La situation des emplois dans les associations est la suivante :  
ALPAF disposera en 2013 de 38 ETP contre 42 précédemment ;  
EPAF disposera de 66 ETP contre 68 auparavant ;  
AGRAF n'aura désormais plus que 8 ETP contre 13.

Pour Solidaires Finances le nombre de personnes pouvant être mises à disposition des associations devrait correspondre au nombre des postes à pourvoir dans les associations.

En conséquence, ces postes doivent pouvoir être proposés ouverts à l'ensemble des agents du Ministère et pas uniquement aux seuls agents d'Administration Centrale (l'administration ayant tendance à vouloir en faire uniquement des postes d'administration centrale).

Concernant la DGFIP, l'administration du ministère ayant le plus grand nombre d'agents, les postes disponibles n'ont jamais fait l'objet d'une publication (PBO). Précisons que si ces postes ne sont pas pourvus par des fonctionnaires, les associations ont recours à des personnels privés qui ne bénéficient pas des garanties des agents publics. Ainsi l'AGRAF n'emploie plus que 13 agents fonctionnaires pour près de 450 personnes de statut privé.

Dans un autre registre, Solidaires Finances a regretté que ne figurent pas dans la convention de l'AGRAF des objectifs visant la proximité des approvisionnements, le bilan carbone...

**Solidaires Finances s'est abstenue sur les trois conventions.**

## Evolution du plafond d'harmonisation tarifaire relatif à la restauration pour 2013

Le plafond d'harmonisation tarifaire correspond au montant maximal que doit payer un agent (hors subvention interministérielle) pour un repas standard ( un plat et deux périphériques) pris en restauration collective, qu'il s'agisse de restaurants financiers, restaurants administratifs ou inter-administratifs, restaurants inter entreprises, ou restaurants conventionnés.

Le reste du prix de revient du repas est pris en charge par le Ministère pour 20 M€.

Depuis 2002, ces plafonds sont révisés chaque année pour tenir compte de l'inflation, de l'augmentation des coûts des denrées et de personnels dans la restauration.

Cette augmentation globale est répercutée à parts égales sur le Ministère et sur les agents.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2013, le secrétariat Général a proposé de fixer les plafonds à :

- **4,97 € en Île-de-France** ;

- **5,47 € dans les autres régions** pour continuer à respecter l'écart de 0,50 € entre l'Île-de-France et les autres régions.

Compte tenu de la baisse de la qualité de la restauration dans de multiples endroits, du gel de nos rémunérations depuis 2010 alors que l'on demande toujours plus aux agents dans un contexte où ils subissent des suppressions drastiques d'emplois, **Solidaires Finances a voté contre l'augmentation des plafonds.**

## Généralisation du prêt étudiant

Ce prêt, géré par ALPAF, permet de financer les dépenses liées à l'installation dans un logement, les enfants d'agents âgés de 16 à 26 ans, fiscalement à charge, poursuivant des études secondaires ou supérieures, y compris techniques et professionnelles, en France ou à l'étranger.

Il est soumis à conditions de ressources et son montant maximum est de 1 800€ pour le taux plein et de 1 200€ pour le taux différencié.

Ce prêt faisait l'objet depuis le mois de juin 2012 d'une expérimentation dans 3 régions (Nord Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Centre).

ALPAF a indiqué qu'à la date de ce présent CNAS, 108 prêts avaient été accordés (44 en Nord-Pas-de-Calais, 27 en région Centre, et 37 en Rhône Alpes) 14 % des prêts concernent des cadres A, 57 % des cadres B et 29 % des cadres C. ALPAF a estimé que l'expérimentation était concluante, dépassant même ses prévisions et propose de généraliser ce prêt sur l'ensemble du territoire en 2013 y compris pour les agents retraités ayant encore des enfants étudiants à charge.

Si Solidaires Finances est favorable à la généralisation de ce prêt, elle a également toujours défendu la mise en place d'une aide non remboursable aux études. Nous estimons que l'enveloppe prévue pour ce prêt est nettement insuffisante. **C'est pourquoi Solidaires Finances a voté contre cette généralisation.**

## Remplacement du prêt bonifié par une aide à la propriété

Délivrée sous conditions de ressources, cette nouvelle prestation viendra en remplacement du prêt bonifié.

Jusqu'au 31/12/2012, date de la fin de marché, le prêt bonifié était servi par la BFM Société générale. L'appel d'offre pour renouveler le contrat s'est révélé infructueux. Le seul candidat ayant répondu ne répondait pas à l'intégralité des conditions du cahier des charges.

L'administration propose donc, sous l'impulsion d'ALPAF de transformer ce prêt bonifié en une aide qui sera versée directement à l'agent par ALPAF durant les cinq premières années de remboursement de son prêt principal, quel que soit l'organisme bancaire choisi. Le montant de l'aide variera selon la localisation géographique et le montant du prêt bancaire souscrit.

Solidaires Finances a voté pour. L'administration à la demande des organisations syndicales étudiera avec ALPAF la possibilité d'extension aux retraités

## Revalorisation du barème des ressources applicables aux prestations d'aides et de prêts au logement

Les prestations accordées, par ALPAF ont baissé en volume et en montant, principalement en raison du contexte immobilier et économique. ALPAF a proposé de revaloriser les barèmes de ressources applicables aux prestations afin d'ouvrir l'accès à ces prestations à un plus grand nombre de bénéficiaires. Solidaires Finances a donné un accord de principe tout en l'assortissant d'une demande de bilan.

## Note d'orientation aux présidents des CDAS

C'est la première fois qu'une telle note destinée aux présidents des CDAS est présentée aux organisations syndicales. À la demande des fédérations, l'administration a convenu d'y intégrer des informations sur la nouvelle organisation des délégations de l'action sociale.

L'administration a également accepté que ce soit une obligation pour les CDAS de se réunir en fin d'année pour préparer leur programme d'action de l'année suivante (ce qui était présenté initialement comme une simple possibilité).

Solidaires Finances a revendiqué une formation des délégués en matière de restauration

Solidaires Finances s'est abstenu sur cette note, car si nous pouvons acter des aspects positifs notamment avec le renforcement du rôle de conseil du délégué en matière de restauration, des points négatifs sont à déplorer. Solidaires Finances a ainsi rappelé son opposition sur la possibilité qu'un délégué puisse remplir en même temps les fonctions de correspondant Chorus Régional (cette possibilité est rappelée dans la note). Nous avons également refusé, que sous prétexte de sécurisation juridique dans le cadre du code des marchés publics, l'administration en profite pour limiter de fait l'autonomie des délégations départementales.

## Règlement intérieur des CDAS

Des propositions faites par certains CDAS sur le règlement intérieur ont été rejetées par l'administration qui a expliqué que celles-ci n'étaient pas conformes au texte interministériel. Cela concernait notamment :

- la nomination des experts sur l'ensemble des points du CDAS.
- la présence, convocation automatique ou remboursement des frais du suppléant lorsque le titulaire est présent.

L'administration a précisé qu'il fallait savoir « utiliser » le règlement en « bonne intelligence », un suppléant pouvant être nommé en qualité d'expert, etc.

Solidaires Finances exige que dans le règlement intérieur de vrais moyens soient donnés aux représentants des personnels pour un meilleur fonctionnement des CDAS.

## Cycle de travail sur l'action sociale

Mi-février sera présenté un document finalisé sur les missions et les doctrines d'emplois des délégations de l'action sociale.

Un groupe de travail sur la restauration se tiendra (à la demande de Solidaires Finances) en avril.

Un travail sera engagé sur la rénovation de l'arrêté de 2002 et de la circulaire de 2003.

## Plan d'action en faveur des retraités

Un point d'information a été fait sur les actions en cours.

Un effort particulier d'information envers les futurs retraités sera fait:

- une plaquette sur les prestations de l'action sociale leur sera adressée avant qu'ils ne quittent leur fonctions. Un premier projet sera présenté dès 2013.
- Le service des retraites de l'état sera saisi pour informer tous les retraités de leurs droits en matière d'action sociale.
- La revue échanges sera également sollicitée.
- L'accès à la restauration collective des retraités sera amélioré: ceux-ci bénéficient déjà d'un accès aux restaurants inter administratifs et aux restaurants AGRAF. Désormais, ils bénéficieront des tarifs d'harmonisation tarifaire, à l'exclusion de la subvention inter ministérielle.
- Une réunion est prévue avec la DGFIP pour améliorer leur accès aux restaurants financiers.
- Une analyse particulière des secours sera faite avec comme focus la situation des retraités.
- Un point d'information sera fait dans les CDAS sur les retraités.

Pour Solidaires Finances, ceci ne peut être qu'une première approche, face aux besoins nouveaux des retraités et aux difficultés financières auxquelles ils sont de plus en plus souvent confrontés

Pour Solidaires Finances, la situation des retraités aujourd'hui doit être prise en compte dans toute sa dimension (revenus, âge, santé, mobilité ...).

Et c'est là un nouveau défi sur le long terme auquel l'action sociale est désormais confrontée.

Pour Solidaires finances, il faut donc prendre en considération le vieillissement des agents retraités et les problèmes de dépendance qui peuvent en découler en accordant des aides pécuniaires mais aussi en étant partie prenante dans la construction d'EHPAD. Les ministères économique et financier se doivent d'être exemplaires dans ce domaine.

Pour Solidaires Finances, il faut anticiper sur les besoins des futurs retraités, qui ne seront pas forcément ceux des retraités actuels, notamment la participation aux sorties ou séjours organisés par les délégations.

Du fait de la réforme des retraites, de la baisse du pouvoir d'achat, du gel des salaires, de la diminution du nombre de promotions, les futurs retraité(e)s rencontreront de plus en plus des difficultés financières, entre autres les catégories C et en particulier les femmes qui seront lourdement pénalisées (disponibilité, congé parental, temps partiel, retard à l'avancement, à la promotion...). Pour Solidaires Finances, l'administration a l'obligation morale de garantir à ses retraité(e)s un niveau et une qualité de vie décentes.

## Camping des Finances de la Réunion

En question diverse a été abordé l'avenir du terrain des Finances à la Réunion, sujet récurrent, car déjà soulevé par Solidaires Finances il y a près de 3 ans.

Il s'agit d'un terrain à usage de camping appartenant à l'État, mis à disposition des agents des ministères financiers, situé en bord de mer avec accès direct à la plage. Il y a 3 ans, l'administration avait indiqué que le terrain, sous l'ancienne gestion de l'ATSCAF qui souhaitait se retirer, devait être géré par une association locale sous contrôle des services sociaux et du CDAS de la Réunion.

Or, 3 ans après, le terrain n'est toujours pas «exploitable», faute de moyens matériels et humains donnés à l'association.

Solidaires Finances a relayé la pétition adressée au Ministre en novembre dernier par les organisations syndicales locales et signée par 576 agents de La Réunion, par laquelle ils demandent la gestion de ce camping par EPAF.

Solidaires Finances a appuyé cette requête rappelant que si les agents de la Réunion avaient des devoirs en tant que fonctionnaires des finances, ils avaient aussi des droits et en particulier celui de disposer d'une offre de vacances sociales au même titre que leurs collègues de la métropole.

Pour Solidaires Finances, la sous direction doit assurer la continuité territoriale et EPAF, opérateur unique du Ministère disposant d'un droit exclusif, doit prendre en charge ce terrain, y réaliser tous les aménagements utiles avec les subventions correspondantes.

Pour Solidaires Finances, il n'est pas admissible que l'administration se soit orientée sans la moindre étude vers une gestion par un opérateur externe (l'IGESA (ministère de la défense)) qui de plus préempterait la moitié des places disponibles.

L'administration nous a précisé que le coût des travaux, à condition qu'ils ne soient pas hors de proportion, n'était pas un obstacle majeur. Elle s'est engagée à faire réaliser rapidement un audit technique et à examiner toutes les contraintes qui pèsent sur ce terrain afin de pouvoir prendre rapidement une décision sur la faisabilité, faisant observer qu'elle ferait tout son possible pour conserver et aménager ce site.

**Si ce CNAS a revêtu certains aspects positifs, telles les aides aux retraités, il reste néanmoins encore beaucoup à faire pour répondre aux besoins sociaux des agents dans cette période de gel des salaires, de réduction des promotions et donc de perte de pouvoir d'achat, et à être très vigilant sur la restructuration des réseaux d'action sociale qui remet en cause une action rapide et de proximité.**

